

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article853>

Fin de détachement, vacance d'emploi et tableau des effectifs

- Juridiscopes -



Date de mise en ligne : jeudi 1er octobre 2009

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Les conditions d'application de l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 interpellent le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT). Jean-François Maisonneuve, directeur général d'Orvault (44) « Conseiller Technique en charge des Contentieux auprès du Président National du Syndicat des Directeurs Généraux » a aimablement accepté de reprendre, sous forme d'un entretien son analyse publiée dans la revue "DG Interface" de septembre 2009. (une synthèse est disponible sur le [site du SNDGCT](#)).

[1]

- [Quelles sont les données du problème ?](#)
- [Le mode d'élaboration du tableau des effectifs a-t-il des incidences ?](#)
- [Quels types d'emplois permanents peuvent-ils être mis en évidence ?](#)
- [En admettant que seul l'emploi fonctionnel doive figurer au tableau des effectifs de la collectivité, comment se pose alors la question du recrutement ?](#)
- [Quelles sont les conséquences pour les directeurs généraux ?](#)

[1] Photo : Jean-François Maisonneuve